

## Annexe 1. Lettre de mission

*Le Premier Ministre*

1286 / 19 SG

Paris, le 31 JUIL. 2019

Monsieur le Président,

Conformément aux orientations du Président de la République, la France défend la nécessité de renouveler l'approche de la politique commerciale européenne de manière constante depuis deux ans : la politique commerciale européenne doit être un instrument de souveraineté économique, mais aussi de promotion des préférences et des valeurs européennes, notamment le développement durable, la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et la sécurité sanitaire des aliments. A ce titre, les accords commerciaux dits de nouvelle génération doivent avoir pour objectif non seulement d'approfondir l'intégration commerciale, mais aussi de contribuer à atteindre ces objectifs en renforçant les règles du commerce international.

La Commission européenne a annoncé le 28 juin 2019 que le projet d'accord commercial entre l'Union Européenne (UE) et le Mercosur avait fait l'objet d'un accord politique de principe. Ce projet suscite de nombreuses interrogations, notamment quant à ses effets sur l'environnement et la biodiversité.

Dans ce contexte, le Président de la République a demandé une évaluation indépendante, complète et transparente de ce projet d'accord. Le Président et moi-même avons décidé de faire appel à une commission de personnalités scientifiques pour conduire cette évaluation. Les personnalités composant cette commission sont toutes reconnues dans leur domaine pour leur indépendance vis-à-vis des représentants d'intérêts et des préjugés, et pour la qualité de leurs travaux académiques en matière environnementale, commerciale, agricole, sanitaire, juridique, sociale et géopolitique.

.../...

Monsieur Stefan AMBEC  
Professeur  
Toulouse School of Economics  
Université de Toulouse Capitole  
21 Allée de Brienne  
31 000 Toulouse

Je souhaite vous confier la Présidence de cette commission afin de coordonner les travaux. La commission analysera les dispositions de l'accord et ses effets en matière de développement durable, dans une approche pluridisciplinaire. En particulier, les travaux de la commission devront :

- Analyser l'ensemble des dispositions du projet d'accord pouvant avoir un impact sur le développement durable (dans ses dimensions économique, climatique, environnementale et sociale), la santé des consommateurs et l'aménagement des territoires, ainsi que les dispositions transversales qui s'y appliquent (comme les mécanismes de gouvernance de l'accord et de consultation de la société civile, les garanties d'application et le règlement des différends), y compris par rapport aux précédents accords conclus par l'UE, en tenant compte des évolutions du cadre juridique international, européen et national ;
- Évaluer les effets du projet d'accord sur les émissions de gaz à effet de serre et la déforestation, la biodiversité, la diffusion des technologies propres et la transition écologique des modes de production. La commission pourra commander à des laboratoires de recherche des études d'impact quantitatives, et elle pourra s'appuyer sur les travaux microéconomiques réalisés par les inspections ministérielles sur les filières agricoles sensibles. Les interactions avec les politiques internes de l'UE, notamment la politique agricole commune, ainsi que les enjeux pour les Régions ultrapériphériques, devront faire l'objet d'une attention particulière ;
- Évaluer les conséquences du projet d'accord sur la capacité des États et de l'UE à réguler dans le domaine du développement durable et de la santé des consommateurs, et à appliquer leurs standards environnementaux et sanitaires sur les produits consommés sur le marché européen.

La commission formulera des recommandations pour répondre aux risques qu'elle identifiera au cours de ses travaux. Ces recommandations pourront notamment porter sur l'interprétation de l'accord, des actions de coopération bilatérale ou multilatérale avec les pays du Mercosur, ainsi que sur des mesures nationales ou européennes.

Vous remettrez au Gouvernement un rapport concluant vos travaux en novembre 2019. Ce rapport sera rendu public. Ces travaux ont vocation à apporter un éclairage objectif sur les enjeux de l'accord pour nourrir le débat public et préparer le positionnement de la France au Conseil de l'Union européenne.

Pour l'exercice de cette mission, vous conduirez vos travaux en totale indépendance. Vous pourrez auditionner un échantillon représentatif des parties prenantes concernées, notamment des administrations nationales, des parlementaires, des institutions européennes, des fédérations professionnelles, des organisations non gouvernementales, des spécialistes universitaires.

Je vous remercie de mener à bien les travaux de cette commission d'évaluation. Vos travaux joueront un rôle essentiel dans la perspective de l'évaluation de l'accord par les autorités françaises et de la discussion politique sur le projet d'accord. Plus largement, vos travaux serviront à proposer des axes d'action pour renforcer la contribution de la politique commerciale au développement durable (climatique, environnemental et social) et à la santé des consommateurs ainsi qu'à l'aménagement des territoires, au service des citoyens.

Je vous remercie d'avoir accepté de présider les travaux de la commission d'évaluation et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Edouard PHILIPPE  
